



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
*LE PRESIDENT***

**MOT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COUR
CONSTITUTIONNELLE ET PRESIDENT DU CONSEIL
SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE A L'OCCASION DE
L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL
SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE**

Session extraordinaire 2022

***Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Représentant personnel du Président de la République,
Chef de l'Etat et Magistrat Suprême,***

Permettez-moi, avant toute chose, de m'acquitter d'un agréable devoir, celui d'exprimer, au nom de tous les Magistrats de la République Démocratique du Congo, représentés à ces assises par leurs différents délégués, au nom du Bureau du Conseil Supérieur de la magistrature et en mon nom propre, mes hommages les plus déférents au **Président de la République, Chef de l'Etat**. Ensuite, je vous souhaite la bienvenue, en votre qualité de Premier Ministre, Chef du Gouvernement et de Représentant personnel du Président de la République, Chef de l'Etat à cette cérémonie et je vous remercie.

- ***Honorable Président de l'Assemblée Nationale, ici représenté,***
- ***Honorable Président du Sénat, ici représenté,***
- ***Messieurs les Membres du Bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature et honorés collègues,***
- ***Madame la Ministre d'Etat en charge de la Justice et Garde des sceaux, ici représentée,***

- *Mesdames et Messieurs les Juges de la Cour Constitutionnelle et Hauts Magistrats de l'Office du Parquet général près cette Cour,*
- *Messieurs les Hauts Magistrats de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, de la Haute Cour Militaire ainsi que ceux des Offices près lesdites juridictions,*
- *Messieurs les Présidents des Institutions d'appui à la démocratie,*
- *Messieurs les Chefs de missions et membres du corps diplomatiques,*
- *Messieurs les Représentants des agences, partenaires du pouvoir judiciaire,*
- *Mesdames et messieurs les Magistrats, membres de l'Assemblée Générale du Conseil Supérieur de la Magistrature,*
- *Monsieur le Bâtonnier National,*
- *Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, Distingués invités en vos titres et qualités respectifs.*

Votre présence nous honore énormément et nous vous exprimons, au nom des membres du Bureau et de ceux de l'Assemblée Générale du Conseil Supérieur de la Magistrature, nos sincères remerciements pour avoir

accepté de nous consacrer une partie de votre temps précieux, en prenant part à cette cérémonie d'ouverture.

Nous saisissons cette opportunité pour remercier solennellement les collègues membres de la Cour Constitutionnelle, pour avoir par leurs votes, porté leur choix sur notre modeste personne, permettant ainsi notre investiture à la présidence de cette haute juridiction, nous conférant par ricochet les prérogatives de présider aux destinées du Conseil Supérieur de la Magistrature de notre Pays.

Mais avant de poursuivre notre propos de ce jour, nous rappelons que depuis le 25 octobre 2017, date de la clôture des Assises de la 5^{ème} Session Extraordinaire, plusieurs de nos collègues sont tombés, toge à la main, répondant ainsi à l'appel du destin de tout être humain et parmi eux, celui qui nous a précédé dans la chronologie tant de la naissance que de l'accession par voie d'élection aux hautes fonctions judiciaires de notre Pays, nous citons : **Benoit LWAMBA BINDU**, d'heureuse mémoire. Nous vous invitons à garder quelques instants de recueillement en leur souvenir.

Nous vous remercions.

Les présentes assises s'ouvrent dans un contexte particulier, au vu tant des assignations nous fixées par le Magistrat suprême que des attentes grandissantes du peuple qui, comme le Président de la République, sont à la quête d'une justice qui assure et participe comme acteur majeur dans la fondation d'un Etat de droit en République Démocratique du Congo.

A ce sujet, il me paraît impérieux de vous remettre à l'esprit les termes de ces assignations telles que formulées par le Magistrat suprême, notamment lors de la présentation de mesures urgentes de 100 premiers jours de son mandat, je le cite :

« Quant aux autres secteurs pivots notamment la Justice : Je vais veiller à ce que la Justice soit administrée par des personnes intègres et aux valeurs morales irréprochables, disposées à lutter contre la corruption qui ternit l'image d'un véritable Etat de droit. Le concours du Conseil Supérieur de la Magistrature sera déterminant pour parvenir à cet objectif ;

L'Appareil Judiciaire et autres structures ad hoc seront redynamisés à commencer par libérer le pouvoir du Ministère Public, à mettre l'action publique en

mouvement, en vue de la bonne gouvernance. » Fin de citation.

Il s'agit pour le Magistrat Suprême, d'un diagnostic sincère sur l'état de la Justice Congolaise, avant de formuler une thérapie de choc susceptible d'aider, à titre curatif, une justice jugée jusque-là inefficace et incapable de répondre aux attentes de nos concitoyens, de sorte que nos résolutions, si elles étaient réellement traduites en actes et en comportement de chaque jour, devraient à coup sûr concourir à l'amélioration de notre système judiciaire.

Mesdames et messieurs les Magistrats, membres de l'Assemblée Générale du Conseil Supérieur de la Magistrature,

Il est des époques où nous faisons l'histoire, et d'autres où c'est l'histoire qui nous fait ; Notre Nation se trouve à un tournant décisif, à un moment où se joue notre survie collective et notre destin national.

C'est dire qu'à travers votre action éclairée durant ces 10 jours, vous aurez non seulement satisfait aux prescrits de la loi, mais aussi engagé votre propre responsabilité devant l'histoire.

Oui, responsabilité sera le prix à payer par tous les magistrats s'ils veulent être des vrais acteurs de l'histoire de l'instauration de l'Etat de droit chez nous.

L'exercice, au cours de nos assises, n'est pas seulement de dénoncer la mauvaise réputation qui affecte notre justice, qui de l'Avis général apparaît inadaptée et incapable dans son mode de fonctionnement, de répondre aux attentes et aux besoins des populations ; Mais de *lutter contre la corruption, en mettant en place des responsables intègres pouvant accompagner le Magistrat Suprême dans ses efforts qu'il mène, pour redonner un nouveau visage de la justice et insuffler confiance à ses actes, où qu'ils puissent être produits.*

Ainsi, au moment où d'aucuns se posent la question de savoir s'il est encore possible de faire du neuf avec de l'ancien, ma réponse, entant que praticien du droit et connaisseur de l'âme humaine, est que cela est possible, à la condition de soumettre celui-ci et de se soumettre soi-même à des nouvelles méthodes de travail, car l'a-t-on dit à ce sujet, qu'il ne faut jamais désespérer de l'homme et tout est possible à celui qui croit.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Représentant personnel du Président de la République, Chef de l'Etat,

Au moment où notre justice, à travers le Conseil Supérieur de la Magistrature ici réunit prend solennellement l'engagement d'élever la Nation, elle compte sur le sens paternel du Magistrat Suprême afin que la Nation élève autant sa justice en réhabilitant ses acteurs.

Mesdames, mesdemoiselles et messieurs,

Distingués invités,

La direction de convocation des présentes assises soumet à l'examen **rigoureux** de l'Assemblée Générale les défis majeurs à relever et attend d'Elle des Résolutions sur les points suivants :

- I. Présentation sans débats du rapport annuel du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- II. Présentation des rapports d'activités et des différents besoins des juridictions et offices de parquets civils et militaires par ressort ;
- III. Questions relatives à la carrière, en ce compris :
 - a) Approbation des décisions de désignation provisoire prise en vertu de l'article 12 du Statut des Magistrats,
 - b) Recrutement des Magistrats civils et militaires,
 - c) Examen des questions relatives aux promotions et affectations,

d) Examen des dossiers des magistrats à nommer aux Cours administratives d'Appel,

e) Examen des recours :

- Des magistrats retraités, révoqués ou demi d'office,
- Des magistrats concernés par les conclusions du rapport de la Commission Spéciale du Conseil Supérieur de la Magistrature chargée de la vérification des dossiers administratifs et du contrôle physique des Magistrats, COSVECOM ;

IV. Questions relatives à la discipline :

- a) Examen du rapport sur les dossiers disciplinaires des magistrats,
- b) Examen du rapport sur les dossiers des magistrats condamnés à plus de 3 ans de servitude pénale principale ;

V. Questions relatives au budget et Barème salarial :

- a) Adoption de l'avant-projet du Budget du Pouvoir judiciaire pour l'exercice 2023 sur pied de l'article 2, alinéas 3, 7 et 8 de la loi organique n°08/013 du 5 août 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- b) Propositions de révision à la hausse des salaires de base des magistrats ;

- VI. Problèmes soulevés par l'installation effective des nouvelles juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire ;
- VII. Questions relatives au social des magistrats, notamment le rapport sur la mise en place d'une mutuelle de santé.

***Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Représentant personnel du Président de la République,
Chef de l'Etat,***

A l'issue des travaux de ces assises, les propositions relatives à *la nomination, la promotion, la révocation et le cas échéant la réhabilitation des magistrats* seront transmises sans tarder au **Président de la République, Chef de l'Etat**. Et conscient de sa détermination à rendre le système judiciaire plus efficient et efficace dans un Etat de droit, je suis convaincu qu'il ne manquera pas d'y réserver une suite appropriée.

Pour terminer, au nom du Bureau et à celui des membres du Conseil Supérieur de la magistrature, puis-je vous demander **Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, de Transmettre mes sincères remerciements au **Président de la République, Chef de**

l'Etat et lui assurer de l'accompagnement du Conseil Supérieur de la Magistrature afin que sa vision dans le domaine de la Justice soit une réalité pour le grand bien du peuple au nom de qui celle-ci est rendue.

Sur ce, je déclare OUVERT LES TRVAUX DE LA 6^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE.

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 05 juillet 2022

KAMULETA BADIBANGA Dieudonné

Président de la Cour Constitutionnelle et
Président du Conseil Supérieur de la
Magistrature